



Formation des jeunes professionnels

Vers un nouveau projet-pilote?

10/12/2013

ONE.be



1 - Pourquoi un projet pilote ?

2 - La formation des jeunes professionnels

2.1 - Pourquoi ce projet ?

2.2 - Objectifs spécifiques

3 - Ce projet porté par une Commission ?

4 - La formation, concrètement

1 - Pourquoi un projet-pilote ?

- ❖ **OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES COMMISSIONS :**
 - Être de véritables lieux de débat et d'articulation des professionnels de terrain
 - Être connues et reconnues par les acteurs de terrain
 - Canal de diffusion vers les travailleurs d'un même arrondissement

1 - Pourquoi un projet-pilote ?

❖ POUR MENER À BIEN CES OBJECTIFS :

- Se réunir, se rencontrer, apprendre à se reconnaître
- Créer des synergies entre les acteurs professionnels autour d'un projet commun
- Donner du sens au réseau en lui insufflant une dynamique - au travers d'un projet, d'une rencontre ou d'un idéal
- Etc.

1 - Pourquoi un projet-pilote ?

- ❖ **PROJET PILOTE, UNE IDÉE DE LA CELLULE DE PILOTAGE**
- Initiative adaptée aux missions des Commissions
- Un réseau articulé autour d'un projet
- Une synergie possible entre les acteurs professionnels

2 - Formation des jeunes professionnels - pourquoi ce projet?

❖ ORIGINE ET OBJECTIFS DU PROJET :

- Constats de départ : manque de formation spécifique à la complexité du champs de la maltraitance infantile
- Objectif : développer un programme de formation spécifique à l'entrée en fonction au sujet de la prise en charge et du recueil de la parole des enfants maltraités et en particulier des enfants victimes de violences sexuelles.
- Deux projets réussis : Train Together (ULB - 2007) et ensuite le « Fémanp »

2 - Formation des jeunes professionnels - Objectifs spécifiques

- Offrir aux participants une vue d'ensemble non compartimentée de la prise en charge des enfants maltraités et une meilleure compréhension du réseau d'aide, des rôles, limites et mandats des différents professionnels travaillant dans la prise en charge de la maltraitance.
- A partir de situations concrètes, offrir aux participants un approfondissement des connaissances théoriques et pratiques sur la problématique de la maltraitance infantile et des abus sexuels.
- Réaliser une évaluation globale de la formation par les participants afin d'affiner davantage le programme de formation en fonction des besoins repérés.

3 - Ce projet porté par une Commission?

- ❖ **QUELQUES TÂCHES SUSCEPTIBLES DE MOBILISER L'ENSEMBLE D'UNE COMMISSION :**
 - Penser un programme pluridisciplinaire et inter-institutionnel qui réponde aux attentes des professionnels
 - Réflexion autour des manières d'appréhender des thématiques du champ de la maltraitance infantile
 - Trouver des intervenants de qualité, issus de différents secteurs représentés au sein de la commission
 - Trouver un public cible représentant une diversité des profils professionnels

3 - Ce projet porté par une Commission?

❖ AU TRAVERS DE CES ACTIVITÉS:

- Réfléchir à vos attentes en termes de formation et à celles des jeunes professionnels - en discuter au sein de la commission
- Réflexion autour des manières d'appréhender des thématiques du champ de la maltraitance infantile - et cela à partir des difficultés que vous rencontrez dans votre pratique quotidienne - en discuter au sein de la commission
- Inviter des intervenants à animer un module un formation - développer votre réseau
- Mobiliser votre secteur pour le public cible

4 - La formation, concrètement

Jour 2 : « Les dispositifs du Service d'Aide à la Jeunesse et du Service de Protection Judiciaire »

Horaire	Thématiques	Orateurs
8h45-9h00 : accueil des participants		
9h00-10h30	Cadre juridique, champs de compétences, décrets	M. Noël, Directeur Général Adjoint, Direction de l'Aide à la Jeunesse
10h30-10h45 : pause		
10h45-12h15	Travail des délégués, conseillers et directeurs + illustrations cliniques Présentation des services agréés, offerts par l'Aide à la Jeunesse	J. Piquard, Conseillère adjointe, SAJ Liège M. Poncelet, Directrice du SPJ de Neufchateau
12h15-12h30 : questions-réponses		
12h30-13h30 : repas		
13h30-15h30	Les différents protocoles : SAJ, SPJ et SOS Enfants-ONE	J-L. Agosti, Directeur Général Adjoint - ONE F. Hoornaert, Coordinatrice, équipe SOS Mouscron G. Robesco, Avocate Générale, Cour d'Appel de Liège
15h30-15h45 : questions-réponses		
15h45-16h00 : pause		
16h00-17h00	Questions autour de l'hébergement en service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) + illustrations cliniques	J-M Caby, Directeur du SASPE La Hulpe
17h00-17h15 : questions-réponses		

Merci pour votre attention



Siège Social : Chaussée de Charleroi 95, B-1060 Bruxelles • Tél. : +32 (0)2 542 12 11 • Fax : +32 (0)2 542 12 51 • info@one.be

ONE.be